



Contrôle de stupéfiants

Par **yann millard**, le **07/11/2016** à **11:31**

Bonjour,

Je me suis fait contrôler positif au stupéfiant sachant que je ne fume plus de cannabis depuis 1 mois, mais j'ai acheté un substitut pour ma cigarette électronique, sur un site français, donc normalement légal. Je suis chauffeur livreur. Que faire ?

Rien, la conduite sous substance interdite est illégale en France et vous le saviez, vous risquez donc de perdre votre job. Voyez un avocat.

Par **Tisuisse**, le **07/11/2016** à **11:43**

Bonjour,

Que faire ? prendre un avocat car, la conduite sous substance illicite étant interdite (seuil de tolérance : zéro), vous risquez de perdre votre travail, c'est tout.

Par **yann millard**, le **07/11/2016** à **11:53**

OK.

Et au moment où ils devaient me conduire à l'hôpital, une autre personne a refusé de s'arrêter et donc ils m'ont demandé de sortir du véhicule, mais je n'est pas eu le temps de sortir que le gendarme a démarré sa voiture et, du coup, il m'a traîné sur 5 à 10 mètres avec sa voiture. Cela peut t'il jouer en ma faveur ?

Existe une sorte de permis blanc pour travailler si on fait des contrôle de stupéfiants tout les semaine ou quelque chose du genre.

Par **Tisuisse**, le **07/11/2016** à **12:41**

La conduite sous substance interdite est un délit routier et pour tous les délits routiers, le permis aménagé, dit "permis blanc" n'existe plus depuis plusieurs années déjà, il est donc

impossible d'obtenir ce permis blanc dans votre cas.

Par **fabrice58**, le **07/11/2016** à **12:46**

Vous n'avez pas dit dès le début que vous aviez été traîné, toutefois, si vous n'avez pas de preuves, inutile d'en faire état, les gendarmes étant assermentés. Cela risque de se retourner contre vous, inutile non plus d'aggraver votre cas.

De toute façon, on ne voit pas de quelle faveur vous pourriez bénéficier vu qu'un délit n'en n'efface pas un autre.

Par **Maitre SEBAN**, le **10/11/2016** à **13:48**

Bonjour,

Il existe de nombreuses irrégularités dans ces procédures et tous les points de droit doivent être vérifiés par un professionnel du droit routier.

Je ne peux donc que vous inviter à vous rapprocher d'un avocat qui sera susceptible de vous aider car il est évident que vous encourez une suspension de votre permis de conduire ainsi que la perte de 6 points.

Cdt,

Me SEBAN, Avocat à la Cour

<http://www.maitreseban.fr>
[avocat permis de conduire](#)